« INFORMATIQUE DE CONFIANCE »

Plus de contrôle pour plus de confiance ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLÉGATION Microsoft

Sous prétexte de lutter contre le spam, les logiciels espions et les virus (dont la propagation est souvent due à des défauts de conception de leurs produits) et en instrumentalisant la technophobie légitime des utilisateurs d'informatique, Microsoft et les membres du « Trusted Computing Group » (TCG) tentent d'imposer des technologies de contrôle dignes des romans de science-fiction les plus effrayants. Est-il du rôle de l'Éducation Nationale de les aider et d'assurer leur publicité ?

Le principe de cette « informatique de confiance » repose sur le verrouillage de tous les composants d'un ordinateur, afin de pouvoir autoriser ou refuser l'exécution de programmes, mais également l'accès aux documents (textes, musique, films, photos). Pour lire un document ou pour exécuter un logiciel, une autorisation devra être demandée en se connectant aux ordinateurs des entreprises membres du TCG. Alors que la confiance se doit d'être une valeur réciproque, cette informatique-là ne fait pas confiance à ses utilisateurs !

La valeur économique et stratégique du contrôle de ces autorisations d'usage est telle que le député UMP Pierre Laborde, dans son rapport parlementaire sur la sécurité des systèmes d'information en France, explique :

> *« Cette émergence d'une informatique dite de confiance conduirait un nombre très limité de sociétés à imposer leur modèle de sécurité à la planète en autorisant ou non, par la délivrance de certificats numériques, les applications à s'exécuter sur des PC donnés. Il en résulterait une mise en cause de l'autonomie des individus et des organisations, une restriction des droits de l'utilisateur sur sa propre machine. Cela constitue une menace évidente à la souveraineté de l'Etat. »*

Est-il juste, sous prétexte de sécurité, d'autoriser des sociétés à contrôler l'usage privé des citoyens ? Que se passera-t-il lorsqu'une société aura le pouvoir d'interdire la lecture de certains documents sur les ordinateurs des écoles, des administrations publiques, de l'armée ?

On peut également s'interroger sur la légitimité d'une société comme Microsoft, condamnée par la commission européenne pour pratiques anti-concurrentielles, à co-organiser avec l'Éducation Nationale une initiative ayant pour objectif de familiariser les enfants dès l'école à cette informatique de « confiance ».

L'apprentissage des technologies numériques et de la sécurité informatique passe par le partage des connaissances, la pratique et le travail personnel. Ces valeurs sont notamment véhiculées par les logiciels libres, que chacun peut copier, étudier, modifier et redistribuer. Ce sont celles-ci, et non celles du contrôle par quelques sociétés privées, qui devraient être transmises par l'Éducation Nationale.

Mascotte avec le logo "Windows" sur le ventre...

Pour plus d'informations :

http://www.lebars.org/sec/tcpa-faq.fr.html
http://www.gnu.org/philosophy/can-you-trust.fr.html
http://en.wikipedia.org/wiki/Trusted_computing
http://www.april.org/articles/communiques/pr-20021118.html

« INFORMATIQUE DE CONFIANCE »
Plus de contrôle pour plus de confiance ?
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLÉGATION Microsoft
Sous prétexte de lutter contre le spam, les logiciels espions et les virus (dont la propagation est souvent due à des défauts de conception de leurs produits) et en instrumentalisant la technophobie légitime des utilisateurs d'informatique, Microsoft et les membres du « Trusted Computing Group » tentent d'imposer des technologies de contrôle dignes des romans de science-fiction les plus effrayants. Est-il du rôle de l'Éducation Nationale de les aider et d'assurer leur publicité ?

Le principe de cette « informatique de confiance » repose sur le verrouillage de tous les composants d'un ordinateur, afin de pouvoir autoriser ou refuser l'exécution de programmes, mais également l'accès aux documents (textes, musique, films, photos). Pour lire un document ou pour exécuter un logiciel, une autorisation devra être demandée en se connectant aux ordinateurs des entreprises membres du TCG. Alors que la confiance se doit d'être une valeur réciproque, cette informatique-là ne fait pas confiance à ses utilisateurs !

La valeur économique et stratégique du contrôle de ces autorisations d'usage est telle que le député UMP Pierre Laborde, dans son rapport parlementaire sur la sécurité des systèmes d'information en France, explique :

> *« Cette émergence d'une informatique dite de confiance conduirait un nombre très limité de sociétés à imposer leur modèle de sécurité à la planète en autorisant ou non, par la délivrance de certificats numériques, les applications à s'exécuter sur des PC donnés. Il en résulterait une mise en cause de l'autonomie des individus et des organisations, une restriction des droits de l'utilisateur sur sa propre machine. Cela constitue une menace évidente à la souveraineté de l'Etat. »*

Est-il juste, sous prétexte de sécurité, d'autoriser des sociétés à contrôler l'usage privé des citoyens ? Que se passera-t-il lorsqu'une société aura le pouvoir d'interdire la lecture de certains documents sur les ordinateurs des écoles, des administrations publiques, de l'armée ?

On peut également s'interroger sur la légitimité d'une société comme Microsoft, condamnée par la commission européenne pour pratiques anti-concurrentielles, à co-organiser avec l'Éducation Nationale une initiative ayant pour objectif de familiariser les enfants dès l'école à cette informatique de « confiance ».

L'apprentissage des technologies numériques et de la sécurité informatique passe par le partage des connaissances, la pratique et le travail personnel. Ces valeurs sont notamment véhiculées par les logiciels libres, que chacun peut copier, étudier, modifier et redistribuer. Ce sont celles-ci, et non celles du contrôle par quelques sociétés privées, qui devraient être transmises par l'Éducation Nationale.

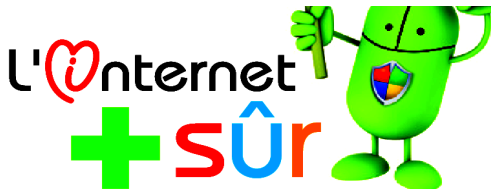

Mascotte avec le logo "Windows" sur le ventre...

Pour plus d'informations :

http://www.lebars.org/sec/tcpa-faq.fr.html
http://www.gnu.org/philosophy/can-you-trust.fr.html
http://en.wikipedia.org/wiki/Trusted_computing
http://www.april.org/articles/communiques/pr-20021118.html

Collectif AntiTrust - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique